



## DECAPEINT LIQUIDE

### DÉCAPANT LIQUIDE des FILMS de PEINTURES NETTOYANT DES MATÉRIELS D'APPLICATION des PEINTURES USAGE PROFESSIONNEL

**DECAPEINT LIQUIDE** est une préparation à base de solvants à caractère polaire, d'accélérateur de décapage, complexe organique dépolymérisant, additif pénétrant.

#### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE OPAQUE
Masse volumique	: 997 G/L ± 20G/L
Réaction chimique	: NEUTRE
Odeur	: CARACTERISTIQUE DE SOLVANT OXYGENE
Couleur	: INCOLORE



#### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

**DECAPEINT LIQUIDE** ne contient pas de chlorure de méthylène, produits phénolés, d'acides, de soude ou potasse caustique. Neutre, non corrosif, n'attaque pas les métaux ferreux, alliages légers, aluminium. Non caustique, n'altère pas les fibres des différentes essences de bois.

**DECAPEINT LIQUIDE** renferme un limiteur d'évaporation réduisant l'émission de vapeurs. Décape les peintures grasses, cellulosiques, synthétiques, vernis.

**DECAPEINT LIQUIDE** est utilisé pour le décapage professionnel des peintures sur bois, surfaces métalliques, carrosseries, pour les peintres, ateliers municipaux, services de maintenance, ateliers de peintures, menuiseries, pour les opérations de décapage ou nettoyage des pinceaux, pistolets, matériels d'application des peintures...

#### MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Utilisation à l'état pur et à froid
- Agiter le produit avant emploi.
- Décapage en bain possible muni d'un couvercle en immersion des pièces à décaper.
- La rapidité du décapage varie avec la température ambiante, le décapage est le plus lent à basse température et s'accélère à partir de 15 à 18°C. Ne pas travailler au-delà de 30°C.
- Lorsque la dernière couche de base se soulève, enlever régulièrement avec une spatule ou un racloir pour obtenir une surface décapée.
- Après décapage, les surfaces peuvent être rincées à l'eau claire.

#### **Nota :**

En fonction du type de résine qui constitue le film de la peinture, afin de réduire le temps de décapage qui s'échelonne de quelques minutes à plusieurs heures, il convient pour certaines applications de griffer la surface de la peinture au préalable, ce qui dans certains cas permet de réduire la durée nécessaire au décapage.

#### RECOMMANDATIONS



H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

*pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.*

*Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.*

*En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.*

*Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.*

*Stocker et travailler dans un local frais et très ventilé pour éviter tout risque d'inhalation prolongée.*

*Prévoir captation des vapeurs à la source dans des locaux confinés.*

***Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.***

*UFI : VEC0-W01P-T00P-481T*

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :
-------------------------------

**Assurance qualité ISO 9001**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.